

3 . Définition des enjeux de la politique des Espaces Naturels Sensibles

3.1 - Les enjeux globaux, thématiques et transversaux

A La protection et la gestion des milieux naturels

A₁ Sauvegarder une biodiversité riche

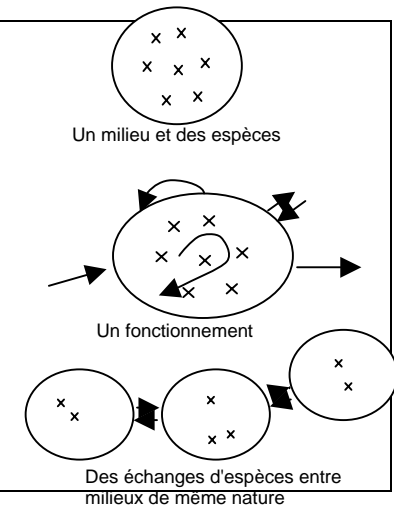
Le département du Loir-et-Cher possède une grande diversité de milieux (fleuve, rivière, forêt, étang, prairie naturelle, etc.) et d'espèces. L'enjeu principal de la politique des Espaces Naturels Sensibles est la **sauvegarde** de cette biodiversité.

A₂ Préserver l'intégrité écologique (physique et fonctionnelle) des milieux naturels

Les milieux naturels sont soumis à diverses pressions menaçant leur intégrité écologique. Préserver le patrimoine naturel implique donc d'**agir** contre ces menaces physiques (changements de pratique, pression urbaine, etc.) et écologiques (fermeture du milieu, colonisation par une espèce invasive).

A₃ Assurer la connectivité des territoires et des espèces

Le maintien des espèces et des habitats passe également par le maintien des corridors écologiques. Ces derniers désignent les milieux **reliant fonctionnellement** entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (sites de reproduction, de migration, etc.).



B La préservation du patrimoine géologique

Les espaces naturels d'**intérêt géologique** (géotopes) sont également à prendre en considération : Formations naturelles (affleurements, vallées sèches, etc.) et anciennes carrières (front de taille, gisement fossile etc.).

C La conservation des éléments du paysage

La diversité des paysages, liée à la diversité des milieux, est un atout du patrimoine du Loir-et-Cher.

D L'ouverture au public et la sensibilisation à l'environnement

Les textes relatifs à la mise en place d'une politique des Espaces Naturels Sensibles affichent clairement la volonté d'ouverture au public des sites.